



Séance plénière du Conseil régional - 17 octobre 2014

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Tout d'abord, permettez-moi de souligner le travail remarquable d'élaboration, d'écoute et de concertation, effectué pour arriver au vote de ce Schéma aujourd'hui, et de saluer l'implication exemplaire des services de la Région et de la DREAL.

La réalisation du SRCE trouve sa légitimité dans la prise de conscience de la réduction des espaces naturels et agricoles par la fragmentation du territoire. Fragmentation causée par les infrastructures linéaires (routes, autoroutes, voies ferrées, canaux) et au sens large par la dispersion des habitations sur les territoires.

En réponse, le SRCE, **c'est la mise en œuvre à l'échelle régionale des trames vertes et bleues (TVB) : corridors et réservoirs écologiques.** Il s'agit de réconcilier aménagement et préservation de la nature ; pour s'assurer que les espèces puissent se déplacer dans l'espace et dans le temps pour vivre : manger et se reproduire, à l'image de hommes. Ces déplacements conditionnent l'évolution des espèces, qui seront d'autant plus nécessaire que le changement climatique modifiera les habitats et conditions d'existence de ces espèces. Concrètement : passages pour les espèces sur les routes, autoroutes, réseau ferrés ; éviter de nouvelles constructions sur les espaces de continuité comme le long des cours d'eau, ou construire différemment sur pilotis, avec des haies ; continuer de développer une agriculture respectueuse de la biodiversité pour que les espaces agricoles soient « bio-compatibles »... De nombreuses pistes d'action sont proposées dans le document.

Pour rendre cela possible, la Région, l'Agence régionale pour l'Environnement –l'ARPE PACA-, l'Etat développeront des outils d'aide à la prise en compte comme un guide PLU et SRCE à venir, des méthodes de déclinaison des objectifs régionaux à l'échelle locale, et la mobilisation de soutien financiers régionaux, nationaux et européens.

Ce Schéma de cohérence écologique est un pas en avant dans les politiques de préservation de la nature : **nous passons d'une politique d'«espaces sanctuarisés » à la prise en compte de la nature partout, sur l'ensemble de territoire.**

Il s'agit d'un document cadre et stratégique pour un aménagement durable du territoire.

Le SRCE est un outil qui a vocation à servir de cadre de référence pour les documents et les projets d'aménagement du territoire infrarégionaux : documents d'urbanisme mais aussi, Directives Territoriales d'Aménagement, Plans et schémas régionaux d'aménagement comme le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), le Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD), le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF), les chartes de Parc, ou le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), ... Il inscrit donc très largement la préservation de la nature dans Une politique ambitieuse d'aménagement de territoire.

Il est Un des leviers essentiels de la Stratégie globale Biodiversité que nous avons votée en juin dernier et qui vise à intégrer la biodiversité dans nos politiques régionales. Nous posons là notre ambition régionale en matière de biodiversité et nous donnons les moyens de la mettre en œuvre. **Nous posons les conditions de notre nouveau rôle de « chef de file », un rôle d'impulsion, de coordination et d'animation.**

Oui ce schéma génère de la complexité pour ceux qui devront s'en emparer, mais elle est au bénéfice du vivant. Sans nature, pas de futur ; c'est aussi simple que cela. Nous ne pouvons en aucun cas nous en exonérer, il s'agit de préserver nos conditions d'existence. Il s'agit également de prévenir plutôt que guérir, et d'éviter le gouffre financier que coûte la réparation à posteriori.

Mais cette complexité, elle se gère, elle s'appréhende en amont. Le travail collectif effectué depuis 2 ans avec les parties prenantes pendant l'élaboration du SRCE, pendant les réunions de concertation et au sein du Comité Régional Biodiversité sont de bon augure. Agriculteurs, carriers, aménageurs, collectivités, associations, ...ont largement participé, échangé, partagé pour avancer ensemble. **Le vote à l'unanimité du CESER il y a quelques jours en atteste.**

Aux élu-e-s maintenant de s'en emparer ! je ne vous cacherai pas ma déception d'en avoir vu si peu aux différentes réunions organisés sur les territoires.

Chers collègue, s'il s'agit de « cohérence écologique », il s'agit également de « cohérence » tout court. Le SRCE est né du Grenelle de l'environnement, c'est donc une politique qui devrait faire consensus et être voté pour tout l'hémicycle.

La prise en compte de l'environnement c'est tous les jours ; ce n'est pas un jour, oui, l'autre « ça suffit » ! c'est surtout un grand oui pour demain et les générations futures. L'écologie, c'est tous les jours !

Annabelle Jaeger pour le groupe EELV-POC